

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 49 (1964)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



10

Lausanne, octobre 1964. 49^e année. Paraît chaque mois.

La solidarité dans nos vies

Conférence de M. Jean-A. Haldimann, préfet des Montagnes neuchâteloises, à l'assemblée commémorative du 25^e anniversaire de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, le samedi 7 décembre 1963, au Locle.

(Suite et fin)

Des enfants et des parents...

La cuisine, en effet, rassemble. Elle se trouve être le lieu, obligé, de la communauté familiale, l'endroit où chacun prend place autour de la table quand la maîtresse de maison apporte la soupière. La cuisine familiale, ce n'est pas le lieu où l'on sert des hors d'œuvres riches ordonnés sur un chariot. C'est au contraire le lieu où les choses les plus simples revêtent une signification, participent à la vie de la communauté familiale : la miché de pain dans sa corbeille, le pot de lait, la cafetière, la soupe, la terrine du pot au feu.

Où commence la famille, où finit-elle ? Bien malin qui donnera la réponse valable. Je vois, pour ma part, plusieurs images susceptibles d'illustrer la famille ; ces deux amoureux, dont on sourit, ces deux amoureux que l'on voit s'en aller, le long des haies, se tenant par la taille, ou le petit doigt, c'est déjà une famille, à cause des projets qu'ils font ; ce berceau, d'où s'échappent des cris, c'est, pour une famille, un centre d'attraction, et c'est dire, en même temps, la solidarité dont les liens se tissent autour d'un petit homme. Cet homme âgé qui va seul dans la vie, ou cette femme qui vit ses souvenirs en trempant son pain dans son café, c'est encore *une présence*, qui symbolise la famille. Ils ont rempli leur tâche, élevé des enfants. Peut-être ont-ils été payés d'ingratitude. Ils sont rentrés dans le rang. Mais à un moment donné de l'histoire de leur village ou de leur ville, ils ont été quelqu'un, un maillon dans la chaîne. Dans vingt ans, dans trente ans, un petit-fils, une petite-fille, accomplira des gestes qu'ils ont faits, animera des conversations avec des mots semblables, et peut-être de mêmes inflexions de voix. La famille défie les lois de la physique.

Ailleurs, on peut parler de deux pôles, sans risque de se tromper. Dans une famille, les pôles sont multiples. On croit avoir tout dit quand on a parlé de la mère et de l'enfant, d'un père et de sa fille, d'un grand père et de son petit fils, ou de deux frères dont on dit qu'ils s'opposent l'un à l'autre ! Quelle erreur !

On demandait à une mère : « Lequel de vos treize enfants préférez-vous ? » Elle répondit : « Celui qui est malade jusqu'à ce qu'il soit guéri. Celui qui nous a quittés, jusqu'à ce qu'il soit revenu. » Un homme trouverait-il plus belle définition de la solidarité maternelle ?

A travers le monde, et à travers les siècles, des peintres par centaines ont représenté sur la toile des maternités ; des maternités heureuses, des maternités douloureuses, des mains en prières, des visages méditatifs. Autant de toiles, autant d'expressions : ici l'accent est mis sur les mains, là tout est dans le regard.

Le regard, force maternelle ; le regard, premier langage de l'enfant.

« Un enfant de deux ans et demi est fait avec du mouvement, des rires et de l'amour. » Le mot est de Charles-Louis Philippe, et c'est lui aussi qui a exprimé d'admirable façon comment, étant petit, il voyait sa mère : Lorsque j'avais deux ans, maman, tu étais forte comme une force de Dieu, tu étais belle de toutes sortes de beautés naturelles, tu étais douce et claire comme une eau courante. Je te vois et je te sens. Tu ressembles à la terre facile et calme de chez nous qui s'en va, coteaux et vallons avec des champs et des prés de verdure. Il m'est impossible d'imaginer le monde sans toi (...) Maman, je te regarde avec attention. Comme on le dit dans nos pays, mes yeux s'ouvrent comme des portes de granite. C'est pour laisser

passer ton image, semblable au chariot de foin qui nourrira les excellentes bêtes de l'étable. » Plus loin : « Rangements, soins domestiques, simples besognes de nos mères, de l'aube au soir c'est vous dans la maison ! »

Si la solidarité des mères trouve à se manifester, du matin au soir, de plus de cent façons, il en est tout autrement des maris et des pères. Pour une raison peut-être assez simple, au fond ; c'est que l'homme, au sein de sa famille, est assez souvent plus gauche qu'en société. Il éprouve, dirait-on, comme une gêne. Au point qu'on a pu dire : quand on voit un homme fait et un enfant entre deux âges (entendez : un adolescent) marcher l'un à côté de l'autre sans se dire un mot, soyez-en certain, c'est un père et son fils. Pourtant de nombreux pères ont pleinement conscience de leurs responsabilités et se montrent vraiment solidaires des leurs. Mais on dirait qu'ils ont peur que cela se voie ! Peut-être carressent-ils, intérieurement, cette pensée qui devient si souvent une commune oraison funèbre : « Il cachait un cœur d'or sous une écorce rude ! » Croyez-le, Messieurs : n'ayons pas honte d'être nous-mêmes, surtout quand il nous arrive d'avoir un bon mouvement...

J'aime cette pensée d'un auteur noir, Birago Diot : « Quand la mémoire va ramasser du bois mort, elle rapporte le fagot qu'il lui plaît... »

De mon fagot, permettez-moi de tirer un souvenir personnel : quand le dernier de mes enfants, un garçon, était à l'âge où l'on aime les histoires, il me demandait toujours, avec un éclat brillant dans les yeux, de lui lire l'histoire des fleurs de glais, ces magnifiques fleurs jaunes dont Mistral dit qu'elles se dressent en l'air comme des halbardes d'or. Cette histoire, vous la connaissez. Rappelons-la en deux mots : Frédéric Mistral y raconte son enfance, la vie au Mas de Provence, et comment un jour, à l'époque où l'on battait le blé sur l'aire, il se sauva pour aller cueillir des fleurs de glais au bord du ruisseau, courant dans un fossé. Une première fois il y tombe. Gronderies, changement de robe. Mais l'entêté retourne au

fossé du Puits à roue. Nouvelle chute. Pleurs de la mère craintive. Nouveau changement de vêtements.

Ainsi une fois, deux fois, trois fois. L'enfant se retrouve dans son lit, rêvant de fleurs de glais, après avoir mis tout le monde en émoi.

La fin de l'histoire, la voici, et, il m'en souvient, celui auquel je la lisais pour la X^e fois la savait par cœur, et la récitait en même temps que le lecteur : « Je m'éveille et que vois-je ! Une grosse poignée de fleurs de glais couleur d'or qui blondissaient sur ma couchette.

Lui-même, le patriarche, le Maître, mon seigneur père, était allé cueillir les fleurs qui me faisaient envie ; et la Maîtresse, ma mère belle, les avait mises sur mon lit. »

A côté de la parabole de l'enfant prodigue, n'est-ce pas là une merveilleuse illustration de l'amour paternel, de la solidarité du père vis-à-vis des siens ?

De cette solidarité du père à l'égard de ses enfants, Georges Duhamel a dressé un tableau, sous la forme de dix commandements ; dix commandements qui pourraient être comparés aux brides faites pour retenir le coursier fougueux, dix commandements qui pourraient être aussi des mises en garde à l'égard d'illusions que nourrissent tant de jeunes parents.

Voici :

« Tu n'ouvriras jamais plus une porte à la volée ; il peut y avoir un petit homme accroupi de l'autre côté.

Tu mesureras tous tes gestes et tu retiendras beaucoup de tes élans. Moins de fougue et plus de force.

Tu verras moins souvent le ciel : il te faudra sans cesse regarder à tes pieds pour ne pas marcher sur tes petits hommes.

Tu ne fermes plus jamais les tiroirs d'un coup de genou ; les petites mains se glissent partout. Tu feras toutes choses lentement, soigneusement.

Tu ne dormiras plus jamais sur les deux oreilles, mais tu seras inquiet du moindre soupir. Tu ne pourras entendre un cri sans te demander, le cœur battant, si ce n'est pas le cri... le cri que tu redouteras toute ta vie. Tu n'allumeras plus jamais un feu sans penser que le feu brûle. Tu ne poseras plus ta tasse de thé au bord des tables. Tu éteindras tes bouts de cigarettes avec un soin particulier.

Tu auras pour les bibelots fragiles, une affection moins jalouse. Tu renonceras à collectionner autrement qu'en secret les vases de cristal et les porcelaines délicates. Tu diras aux pipes de terre un adieu peut-être éternel. Tu ne mangeras plus jamais d'une friandise sans songer à certaines petites bouches qui, elles aussi, aiment les friandises.

Tu mettras le silence diurne au nombre des choses accidentelles, presque mythiques. Tu ne diras plus, avec la superbe assurance d'autrefois : « Tel jour, je ferai telle chose. » Tu piqueras des « peut-être » aux ailes de tous tes projets.

C'est ainsi, et il n'y a plus qu'à en prendre ton parti. »

Ainsi s'exprime Georges Duhamel, médecin, écrivain, académicien et... père. Ce qu'il ne dit pas, expressément, mais vous l'avez deviné, Messieurs, c'est que les commandements valables pour les pères sont aussi valables pour les grands pères. Tant il est vrai que la solidarité, dans la famille, n'est pas une question d'âge, n'est pas le fait de deux générations, mais trouve à s'accomplir entre les trois âges de la vie.

Avons-nous fait le tour de la solidarité ou, plus exactement, des solidarités qui trouvent à se manifester au sein de la famille ? Non, très certainement. A tout le moins ai-je essayé de montrer comment la mère, l'enfant, le père, et au-delà d'eux les aînés, sont solidaires les uns des autres, tous les jours de la vie. Mais ce qu'il faut dire encore, sous peine de trahison, à l'égard de la vie même des familles, c'est que nous sommes solidaires de ceux qui nous ont quittés, c'est que nous restons redevables envers eux, ou d'une foi, ou d'une certaine attitude devant la vie, ou d'une façon de « prendre les choses », comme on aime à dire. Si nos morts ne sont pas toujours présents dans nos conversations, si même il nous arrive de les oublier, pour un temps, leur passage parmi les hommes demeure dans le souvenir, inspire des gestes, au sein des familles. Et c'est peut-être alors comme des mains secourables qui sont là, au bon moment, pour franchir un passage difficile.

La solidarité avec nos morts, c'est aussi une partie du cœur. Le romancier français Claude Longhy l'a su dire de la plus simple et éloquente façon dans « Le goût des sources » : « Où ces sources chantent — et continuent, et continueront de chanter, quels que soient les événements et les hommes — où mes morts reposent, où mon cœur se souvient, comme nulle part ailleurs, là est ma patrie. »

Aimer son pays, c'est être solidaire de ses concitoyens

Evoquer le souvenir de ceux qui nous ont quittés, n'est-ce pas aussi fredonner avec Emile Jaques-Dalcroze la chanson des vieux qui ont fait le pays ? Et chanter le pays, c'est déboucher, par une voie toute naturelle, sur la solidarité qui s'attache à notre condition de citoyen.

Citoyen ! Quel beau titre ! Mais aussi quel titre difficile à porter, à une époque où

trop d'hommes perdent l'esprit civique pour des raisons souvent incompréhensibles. Aujourd'hui, le mot « patrie » est démonétisé. Le mot, c'est déjà regrettable. Mais la notion de patrie, qui recouvre étroitement celle de nation, de pays ? J'aime cette définition de Renan : « Une nation est donc une grande solidarité ».

Où commence la patrie, où finit-elle, où commence notre solidarité vis-à-vis de nos concitoyens, quel est le but de cette solidarité ? A ces questions, nous allons chercher ensemble, des réponses.

Où commence la patrie ? La réponse des manuels scolaires nous est connue : au Grutli, le 1^{er} août 1291. J'en vois une autre. La patrie commence au seuil de nos maisons ; la patrie a pour première illustration le hameau, le village, le quartier de la grande ville qui voit les premiers pas de l'enfant. Seconde illustration de la patrie ; la première course d'école : découvrir un coin de pays que l'on ne connaissait pas. Les autres images du film que l'on pourrait intituler « patrie » prennent tout naturellement leur place, à l'heure voulue.

Remarquons-le : chaque étape de nos vies, face à la patrie, suppose la découverte — ou la redécouverte — d'une solidarité : la solidarité du pâté de sable, ou celle du premier pique-nique scolaire ; la solidarité de l'homme dans le rang, et la solidarité du citoyen devant l'urne.

A chacune des étapes de nos vies, on trouve toujours une patrie qui commence, ou qui recommence, jamais une patrie qui finit. Prenons-en bien conscience : une patrie, c'est un corps vivant, une entité qui se renouvelle, un « Tout » exigeant, mais fidèle, en dépit de nos infidélités, à nous. On n'enferme pas dans un moule la notion de patrie. La patrie emprunte à la chair et au sang. On est enraciné en elle, par le truchement de ceux qui ont fait le pays. La patrie appartient, sans doute, à la géographie, mais elle procède aussi — et peut-être surtout — du cœur. Une patrie n'est jamais acquise pour jamais. Une patrie se conquiert — par l'esprit. Mais parallèlement la patrie se donne, et se multiplie, devant nos yeux, sous nos pas, et dans nos cœurs.

Jacob Burkhardt disait : « Tant il y a que le plus méritant d'entre nous doit encore plus à la patrie que la patrie ne lui doit. »

Grande vérité ! Mais d'où vient, dès lors, que tant d'hommes, aujourd'hui, ne prêtent qu'une attention distraite aux problèmes de leur commune, de leur canton, du pays ? Comme si les affaires de la commune — fût-elle très petite — du canton, de la Confédération ne justifiaient pas l'attention, — davantage : l'intérêt ! — de tous les citoyens, comme si les affaires de la com-

mune, de l'Etat, de la Suisse concernaient uniquement... les autres. Or, ces autres, justement, sont ceux dont nous sommes étroitement solidaires, non seulement en vertu de la Constitution fédérale ou de la Constitution cantonale, mais dans la réalité quotidienne. S'il faut aux droits du citoyen une base légale, ses devoirs procèdent bien davantage du cœur, et de la raison. Et c'est bien ainsi.

Montesquieu, auquel on ne recourt jamais en vain lorsqu'il s'agit de définir la condition du citoyen, s'exprime en des termes remarquables, dont les siècles n'ont pas terni la valeur et la portée ; écoutons-le plutôt : « L'esprit du citoyen est d'exercer avec zèle, avec plaisir, avec satisfaction, cette espèce de magistrature qui, dans le corps politique, est confiée à chacun, car il n'y a personne qui ne participe au gouvernement, soit dans son emploi, soit dans sa famille, soit dans l'administration de ses biens. » Dans la même perspective l'auteur de « L'esprit des lois » nous dit encore : « L'esprit du citoyen est d'aimer les lois, lors même qu'elles ont des cas qui nous sont nuisibles, et de considérer plutôt le bien général qu'elles nous font toujours, que le mal particulier qu'elles nous font quelquefois. » A l'adresse de son petit-fils le même Montesquieu tenait ce propos : « Ayez des richesses, des emplois, de l'esprit, du savoir, de la piété, des agréments, des lumières ; si vous n'avez pas des sentiments élevés, vous ne serez jamais qu'un homme commun. »

Or, nous en tombons d'accord, n'est-il pas vrai, les sentiments élevés dictent la solidarité et ordonnent ses effets. Il serait regrettable que la prospérité, qui profite à beaucoup, eût pour effet d'amenuiser notre sens de la solidarité, à l'heure où nous sommes appelés à déposer un bulletin dans l'urne — ce qui suppose à la fois un droit et un devoir du citoyen ! — dans la vie de chaque jour, à l'instant d'un péril, ou dans un moment d'allégresse. Parce que là où s'appauvrit le sens de la solidarité s'amenuise aussi le sens de la nation. Et quand nous disons solidarité nous entendons bien cette compréhension d'un homme pour un autre homme, ce souci du citadin de comprendre le paysan, et réciproquement. Une solidarité n'est jamais à sens unique !

La solidarité, le sens ou l'instinct de la patrie ne sont pas limitatifs, puisque la patrie ne finit jamais, qu'elle se donne infiniment — et indéfiniment et qu'elle attend de nous cette attitude du cœur, cette démarche de l'esprit, ce geste enfin qui nous rendent solidaires des autres, ces fameux « autres » que sont nos Confédérés, nos concitoyens du canton, ou de notre commune de domicile ! Peut-être pourrions-

nous nous poser, avec Pasteur, — ce très grand savant qui se posait des questions d'homme — : « Qu'ai-je fait pour mon pays » ?

« Qu'ai-je fait pour mon pays ? Je l'admets, la question peut être aussi bien celle du pharisien que celle du péager. Mais elle peut être, parallèlement, celle de l'homme de bon sens qui ne se paye pas de mots, et qui répondra tout simplement en son for intérieur : « Je n'ai pas trompé le fisc, sachant bien que le paiement de l'impôt est aussi une solidarité. » Ou bien : « Quand faire se peut, je donne la préférence à un produit du pays, pour contribuer au gagne-pain d'un concitoyen. » Ou encore : « Je ne suis pas nationaliste, mais je cherche à ne pas médire de mon pays, ni à le salir, me souvenant d'une vieille sentence : sale oiseau celui qui salit son nid. »

Penserez-vous, Messieurs, qu'il s'agit-là d'exemples faciles, témoins d'une solidarité à bon marché ? La solidarité, comme sa sœur, la vérité, ne néglige pas les petits apports. La solidarité d'un pays est faite de mille gestes, ou de mille riens. Nous sommes au Locle. A deux pas d'ici existe un orphelinat, appelé depuis quelques années Foyer des Billodes. Celle qui le créa, dont une rue du Locle porte son nom, Marie-Anne Calame, disait, très simplement : « il ne faut pas mépriser les petits commencements ». Son œuvre a survécu aux crises, à toutes sortes de détresses. Le Foyer des Billodes illustre le pouvoir de solidarité agissante. De tels exemples sont nombreux, autour de nous. Regardons à eux, comme à des témoins.

Je voudrais, ici, dire deux mots d'autres témoins et, très brièvement, essayer de situer le devoir de solidarité que nous avons à leur égard. Je veux parler ici des magistrats qui gouvernent la cité : avons-nous jamais essayé, Messieurs, de nous représenter la journée d'un conseiller fédéral, d'un conseiller d'Etat, à une autre échelle, d'un conseiller communal ? N'est-il pas vrai que nous sommes portés à tout exiger d'eux, comme s'ils étaient des surhommes — et c'est vrai qu'ils le sont, dans certains cas — à tout exiger d'eux, et à trouver normal qu'ils fassent front à une tâche souvent écrasante, à laquelle plus d'un a succombé. Mais qui s'en souvient encore ?

Valeur de l'homme ! Bien sûr que c'est indispensable. Mais c'est peut-être un peu vite dit, en période électorale, si, plus tard, le magistrat investi d'une lourde tâche ne peut plus compter avec la sympathie agissante du citoyen. Valeur de l'homme ! c'est vite dit, quand il s'agit de tout attendre, ou presque, de ceux qui gouvernent notre Confédération, ou nos cantons, ou encore de ceux qui assument la tâche, ingrate, d'administrer nos villes. A l'heure d'exigences ainsi posées, n'oublie-t-on pas, trop souvent, qu'une com-

munauté, quelle qu'elle soit, n'existe réellement qu'en fonction d'une solidarité, et qu'en démocratie ceux qui gouvernent ou administrent doivent pouvoir compter avec le concours de ceux qui les ont portés au pouvoir — même par délégation. Sans doute peut-on compter comme non négligeables les élans spontanés d'une foule ou d'une assemblée, les courants de sympathie qui s'établissent entre citoyens et magistrats. Cela suffit-il ? A la valeur d'homme que l'on exige du magistrat, ou qu'on lui reconnaît spontanément, doivent répondre d'autres valeurs d'hommes. Le magistrat doit pouvoir compter avec le cœur, la conscience et le zèle civique du citoyen. Valeur de l'homme pour valeur de l'homme. La démocratie suppose des échanges, et de nécessaires courants de compréhension, de haut en bas, certes, mais aussi de bas en haut !

Les hommes passent, le pays demeure. Et dans une large mesure, le pays demeure ce que les hommes l'ont fait. Accordons, voulez-vous, une pensée à ce pays de toujours. Imaginons les paysages classiques du lac des Quatre-Cantons, les maisons à Oriels de Schaffhouse, l'Engadine proprette et souriante, les richesses baroques de Saint-Gall, les villages de contes de fées d'Appenzell, ou l'opulence de l'Emmenthal, le caractère altier du Valais, la fierté de Bâle, le charme de la vieille Genève et les moissons chaudes du Jorat, la chaleur méridionale du Tessin, les grâces de Lavaux et celles de notre Béroche, et tant et tant de ciels, de rivages ou de cités où bat le cœur de notre pays, que nous en venons à nous poser une question dont, à l'avance, nous connaissons la réponse : N'est-il pas vrai que nous habitons un merveilleux pays ?

C'est pourquoi, face à ce pays, je me suis surpris à porter ce témoignage :

Quand je pense à mon pays, je le retrouve, à sa genèse, paysan autant qu'on peut l'être, terre à terre par obligations matérielles, mais en même temps tourné vers le ciel. Quand je pense à mon pays, je le vois, battu par les tempêtes de l'Histoire, souvent meurtri : je sais ses poussées d'orgueil et quelques défaites humiliantes, sur le plan moral ;

Quand je pense à mon pays, je suis surpris que tant de simplicité, tant de tranquille audace, aient réussi à lui forger une âme ;

Quand je pense à mon pays, j'ose à peine croire que le paysan uranais, l'hôtelier de Zermatt, et l'industriel de Bâle, appartiennent au même « peuple de frères » ; et c'est vrai puisque dure encore la charte de 1291 .

Quand je pense à mon pays, je me prends à considérer qu'il est proprement extraordinaire que des hommes soient là, toujours, pour assurer la relève, par esprit civique, aux leviers de commande ;

Quand je pense à mon pays, et que s'allonge, infiniment, le collier des jours, je me dis que notre reconnaissance à son égard ne sera jamais trop grande.

Un voisin parmi d'autres : le monde !

Tout à l'heure, nous citons la question impérative du grand Pasteur : « Qu'ai-je fait pour mon pays ? » Le moment est maintenant venu de placer cette question dans son contexte, et de gagner ainsi, à l'aide de la pensée de ce grand homme, le dernier palier de cette causerie. Voici ce que disait Pasteur : « Vivez dans la paix sereine des laboratoires et des bibliothèques. Dites-vous d'abord : Qu'ai-je fait pour m'instruire ? Et, à mesure que vous progressez : « Qu'ai-je fait pour mon pays ? » Ceci jusqu'au moment où vous pourrez penser avec un immense bonheur que vous avez contribué en quelque manière au progrès et au bien de l'humanité ! »

On l'a dit et répété sur tous les tons, et on a raison de le faire : l'univers s'est rétréci. Les problèmes du monde deviennent les problèmes de l'homme. Mais il est tout aussi juste de dire : les problèmes de l'homme deviennent les problèmes du monde. Tant il est vrai que l'autarcie continentale est un mythe parmi d'autres mythes.

Le problème de notre solidarité avec le monde constituerait, à lui seul, le sujet de plusieurs conférences, et nous restons ici dans le cadre d'une causerie. Aussi bien allons-nous nous borner à citer quelques exemples de la nécessaire solidarité qui peut et doit nous unir aux autres hommes. Des campagnes nombreuses ont alerté l'opinion, à propos d'une catastrophe (Fréjus, Agadir), de l'aide mondiale aux lépreux, de la lutte contre la faim.

Le bulletin de l'Office social neuchâtelois citait récemment ces lignes extraites de l'ouvrage de Th. Spoot, « Réflexions sur la démographie » : « ...Dans les deux tiers de l'humanité, la misère est reine encore ; sur les 60 millions de décès qui se produisent annuellement, on estime que 30 ou 40 millions de morts prématurés procèdent directement de la malnutrition (...) Actuellement on peut estimer que trois quarts des hommes sont mal ou insuffisamment nourris ; 60 % de la population du monde dispose de moins de 2200 calories par individu, ce qui signifie qu'ils souffrent de la faim. »

Savez-vous que la Chine, à elle seule, a connu en 2000 ans 1829 grandes famines. C'est l'Unesco qui nous l'apprend. Sous le titre « Faire face à la faim », le directeur de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, plus connue sous son sigle FAO, écrivait dans une livraison du « Courrier de l'Unesco », consacré précisé-

ment à la lutte contre la faim : « Nourrir une population qui ne cesse de s'accroître dans le monde entier, telle est l'épreuve la plus redoutable que l'humanité ait à surmonter d'ici la fin du siècle. » Plus loin : « A un moment où le niveau alimentaire général est déjà insuffisant, la population mondiale augmente dans des proportions telles que d'ici la fin du siècle — avant peut-être — le nombre des bouches à nourrir aura doublé.

L'écrivain soviétique Ilya Ehrenbourg, s'exprimant à l'occasion des Rencontres internationales de Genève, en 1940, disait : « La faim qui ravage d'immenses territoires dans le monde, c'est une plaie au flanc de l'humanité tout entière, et tous les peuples doivent lutter contre ce fléau, qu'ils soient affamés ou bien rassasiés, car c'est un combat où il n'y a point place pour les neutres. »

Nous sommes solidairement responsables. » Cette parole, nous la trouvons sous la plume de S.S. le pape Jean XXIII dans son encyclique « Mater et Magistra », du 15 mai 1961. Voici un extrait de cette encyclique : « ...Nous voulons exprimer ici Notre sincère estime envers l'œuvre, hautement bienfaisante, exercée par l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; elle s'emploie à favoriser entre peuples une entente féconde, à promouvoir la modernisation des cultures, surtout dans les pays en voie de développement, à soulager la misère des populations sous-alimentées.

(...) Nous éprouvons le devoir de répéter solennellement ce que Nous avons affirmé : « Nous sommes tous solidairement responsables des populations sous-alimentées... aussi bien faut-il former les consciences au sens de la responsabilité qui incombe à tous et chacun et spécialement aux plus favorisés. »

Un homme qui connaît bien les problèmes du monde, tout spécialement ceux de l'Extrême-Orient, Tibor Mende, a dit à Genève, en 1960 : « La seule chose à laquelle on ne peut s'habituer, c'est l'humiliation. La faim devient insupportable quand elle s'identifie, dans l'esprit des hommes, à l'humiliation. Si la faim devient depuis quelques années un problème explosif, c'est parce que les hommes qui la considèrent comme une humiliation sont aussi de plus en plus nombreux. »

Comment participer aux efforts entrepris par la FAO pour lutter contre la faim dans le monde, ou comment faciliter les œuvres d'entraide internationale, les occasions ne manquent pas pour le faire. A l'époque où il assumait la direction du département politique fédéral, M. Max Petitpierre, conseiller fédéral, a très souvent mis l'accent, sur la position que la Suisse pouvait, et devait adopter, à l'égard des œuvres d'entraide. Dire : nous sommes trop petits, ou : ce que

nous pouvons faire ne représente qu'une goutte d'eau dans la mer, c'est non seulement choisir la solution de facilité, mais se ranger délibérément dans le camp de la bêtise. Faire preuve de solidarité en sauvant des vies humaines n'est jamais négligeable. Redonner l'espoir à des gens qui l'ont perdu n'est jamais négligeable non plus. Enfin, appartenir à la catégorie des gens qui « font quelque chose » vaudra toujours mieux que de se ranger aux côtés de ceux qui critiquent les autres, tout en se croisant les bras. A l'instigation des Eglises protestantes, le Grand Conseil neuchâtelois, sur la proposition du Conseil d'Etat, vote chaque année une subvention d'un certain montant en faveur d'une œuvre pratique d'entraide sur le plan international. La population neuchâteloise est invitée à se joindre à cette forme particulière de solidarité agissante, à l'occasion du Jeûne fédéral. Il est donc possible de « faire quelque chose ». Les missions chrétiennes, catholiques et protestantes, l'avaient compris depuis longtemps en venant au secours de divers pays, à travers le monde. Pour alléger un peu ce que ce chapitre pourrait avoir d'austère, permettez-moi de vous citer une petite anecdote rapportée par le Courrier de l'Unesco, sous le titre « L'Alchimie alimentaire ». Ainsi que vous le verrez, cette alchimie n'est rien d'autre qu'une forme, très imagée, de la solidarité : « Dans une ferme de Malaisie, on élève à la fois des porcs et des poissons. Le fumier des porcs fait pousser dans un étang une algue dont se nourrissent les poissons qui deviendront à leur tour l'aliment des porcs. Une autre plante, l'ipomea, pousse dans l'étang, et sert de fourrage vert aux porcs. Selon un expert de la FAO, « un étang aménagé pour recevoir les effluents d'une porcherie peut produire sans dépense 100 kg. d'ipomea et 8 kg. de poisson par hectare et par jour. »

Cette histoire n'est-elle pas bien jolie, même si les experts nous dorent un peu la pilule ?

La faim, la grande faim du monde, n'est pas tout. Encore faut-il parler de l'analphabétisme. En 1958 on dénombrait 700 millions d'illettrés dans le monde. Deux adultes sur cinq étaient illettrés.

La lutte contre la faim, la lutte contre l'analphabétisme et l'ignorance, la lutte contre la maladie, ou, mieux encore, la lutte en faveur de la santé, telles sont les tâches de solidarité auxquelles nous pouvons collaborer. Savez-vous que la grande famille des hommes, ainsi qu'on a appelé la population du globe, compte 900 millions d'enfants ? S'il existe une Déclaration des droits de l'homme, il existe aussi une Déclaration des droits de l'enfant, dont le quatrième point, — centre de la déclaration — est ainsi conçu : « L'enfant qui a faim doit être nourri ;

l'enfant malade doit être soigné ; l'enfant déficient doit être aidé ; l'enfant inadapté doit être rééduqué ; l'orphelin et l'abandonné doivent être recueillis. » Autant de signes, autant d'indices, autant de poteaux indiquant les cheminements possibles de la solidarité. Ce qui vaut pour l'enfant vaut aussi pour l'adulte.

80 % des Africains d'aujourd'hui ont moins de 20 ans. On a pu lire à ce propos ceci : « L'Africain veut étudier. Après l'école primaire, le collège, le lycée. Après le baccalauréat, la licence, puis le doctorat. Les diplômés l'enivrent. Il croit encore à leur pouvoir : ne lui ouvrent-ils pas les portes de la richesse et de l'honneur ? N'est-ce pas là que réside la puissance du Blanc ? Et surtout, ne lui permettent-ils pas de se hausser à son niveau, d'être son égal, d'avoir enfin l'assurance de ne plus être un inférieur ? »

Autour de nous, nombreux sont les appels à la solidarité. Y prêtons-nous suffisamment attention ? Laissez-moi vous raconter un petit fait qui m'a été rapporté tout récemment. Le caractère authentique de ce court récit lui prête une large valeur d'enseignement. La scène se passe à Paris ; il fait beau temps ; les promeneurs circulent nombreux. Sur un trottoir un aveugle attend le bon vouloir des passants. L'un d'eux s'arrête, lit l'écriteau : « Ayez pitié d'un pauvre aveugle », cette phrase étant complétée par quelque banalité. Notre passant s'adresse à l'aveugle : « Je voudrais faire quelque chose pour vous, mais je n'ai pas d'argent à vous donner aujourd'hui, me permettez-vous de modifier votre écriteau ? » La chaleur de la voix, la sympathie réelle dont elle se fait l'interprète incitent l'aveugle à répondre par l'affirmative.

Une semaine plus tard, le même passant s'arrête, se fait connaître, demande à l'aveugle ce qui s'est passé depuis leur courte conversation. L'aveugle remercie, s'étonne, déclare spontanément à son interlocuteur que jamais les passants ne se sont montrés aussi généreux. Pourquoi ? Au lieu de l'inscription « Ayez pitié d'un pauvre aveugle », le passant retournant le panneau avait utilisé l'autre face pour y écrire ces simples mots : « Le printemps vient et je ne le verrai pas. »

Ce petit fait illustre deux thèses, à savoir que la solidarité des uns peut découler uniquement d'élan du cœur ou de l'âme, alors que la solidarité des autres procède du portemonnaie — ce qui ne signifie pas qu'ils n'ont pas de cœur ! Dans notre monde toutes les formes de solidarité se justifient, pourvu qu'elles se complètent, à l'enseigne de ce très vieux dicton magyar : « Le Hongrois porte son cœur sur la paume de sa main. »

Il est temps de conclure.

La solidarité dans nos vies, c'est à la fois une main tendue, un regard porté sur un

frère humain, une fenêtre ouverte sur le monde. Etre solidaire de quelqu'un, ou de quelque chose, c'est un état d'esprit et une attitude. Ensemble nous avons cherché à voir de qui et de quoi nous étions ou pouvions être solidaires et aussi, pourquoi et comment, il était possible que nous fussions appelés à nous sentir compagnons de l'homme, de l'animal, des choses de la maison, de la patrie, de la grande famille des hommes.

Tout à l'heure, nous avons dit qu'il faut à nos vies d'hommes un cadre, pas forcément un décor, un cadre, un climat, dans lequel trouver de la joie, et un peu de bonheur quotidien.

Il faut aussi à nos vies d'hommes des symboles. J'en vois deux, qui me réjouissent le cœur, en même temps qu'ils m'inspirent du respect. Tous deux illustrent la peine de l'homme, sa dépendance à l'égard des éléments. Vous l'avez d'emblée pressenti. Il s'agit du pain et du vin. Pas très loin de chez nous, à Arbois, on peut visiter le musée Pasteur. Et dans ce musée on voit encore comme elle existait au temps de Pasteur, sur la table commune, la corbeille de pain. Comme si le maître allait revenir. Présence du pain dans la maison ! Quelle richesse d'évocation, quand le pain brun apparaît sur la table de famille. Chanter le vin ne suffit pas. c'est trop facile. Il faut penser au vin, refaire, en esprit, la route du

vin, du sarment à la cuve, en passant par les « saisons de la vigne », et du pressoir au geste de celui qui verse le vin, en passant par les soins donnés au vin et son vieillissement. Il en faut du temps et des hommes pour donner naissance à un verre de vin. Il en faut du temps et des hommes pour permettre cette merveilleuse nourriture terrestre, un morceau de pain : la charrue, le champ, les semailles, les pluies, le vent, le soleil, les épis et les grains ; le moulin, la farine, le boulanger et son four. Le pain et le vin, deux merveilleux symboles, deux nourritures propres à donner à l'homme, depuis la nuit des temps, une part de son goût de vivre.

Le pain et le vin ; deux symboles que l'on voit, parfois, dans les natures mortes. Il est juste que les artistes se soient arrêtés à pareil témoignage. Mais il est encore tellement plus beau que le pain et le vin illustrent, tous les jours que Dieu fait, la nature vivante des chaînes de solidarité qui unissent tant de métiers et d'industries, tant de peines et tant de joies aussi, pour que nous ayons, les uns et les autres, tous les jours, sur la table de famille, notre pain quotidien et, de temps à autre au moins, le verre de vin qui réjouit le cœur de l'homme.

Ainsi avons-nous devant les yeux les plus belles images de la solidarité dans nos vies.

J.-A. Haldimann.

Que pensent les agriculteurs de leur profession ?

Pour tenter de donner une réponse à cette question, une étude vient d'être réalisée, dans dix départements de France, par une société spécialisée dans les sondages d'opinion.

On a interviewé des jeunes agriculteurs comme des adultes, des fermiers comme des propriétaires, des métayers comme des fermiers-propriétaires, des chefs d'exploitation dont la superficie allait de 2 hectares à 100 hectares et plus.

1. Priorité des problèmes économiques

Un des résultats de ce sondage aura été de découvrir que les agriculteurs sont beaucoup plus préoccupés de certains problèmes sociaux et économiques que des problèmes spécifiquement techniques.

L'insatisfaction des exploitants et le manque de confiance dans l'avenir tiennent avant tout à leurs difficultés financières.

La modernisation les a amenés à déboursier davantage pour s'équiper. Ils se trouvent dans l'obligation d'investir en particulier dans le matériel et se plaignent des difficultés qu'ils rencontrent pour trouver l'argent nécessaire.

Nonante quatre pour cent des interviewés ont répondu affirmativement à la question :

« Faudrait-il davantage de capitaux pour s'équiper ? » ; 3 % ont répondu négativement et 3 % n'ont pas d'opinion.

La mécanisation et l'exploitation intensive entraînent par ailleurs des mouvements d'argent auxquels les agriculteurs ne sont pas habitués et qu'ils ne contrôlent pas.

Très peu font une comptabilité, 45 % marquent « en gros » leurs dépenses ; 14 % font une comptabilité (sans précisions s'il s'agit d'une comptabilité détaillée) ; 3 % la font voir à un centre de gestion ; 2 % la font avec l'aide d'un conseiller.

Ainsi, les investissements qu'ils font comportent une part d'inconnu et ils les limitent souvent au minimum.

D'où ces réflexions faites aux enquêteurs : « Cela n'est pas le même genre de vie, maintenant, avec le matériel. Cela prend de gros capitaux. On a de grosses rentrées d'argent, mais ça ne reste pas. Le tracteur sera usé avant d'être remboursé. Autrefois ce n'était pas comme ça... On n'en est pas moins riche. On arrive à joindre les deux bouts quand ce n'est pas des dettes... Il y a beaucoup de choses difficiles à calculer dans notre métier... Ceux qui appliquent la technique ne sont pas plus riches que moi... Le moderne,

il faut le suivre, mais à une certaine distance. J'en prends un peu, j'en laisse aussi.»

Le crédit, lui aussi, semble pour les agriculteurs un instrument nécessaire, mais difficile à contrôler.

Ainsi peut-on interpréter le fait que la réticence à l'égard du crédit croît avec l'âge des intéressés.

Voici, à ce sujet, l'opinion d'un agriculteur de 60 ans, qui regrette d'avoir incité son fils à rester à la terre : « Il y a beaucoup de jeunes qui ont été à l'emprunt ; je ne sais pas s'ils vont pouvoir l'amortir. Je plains ceux qui ont emprunté ; vont-ils pouvoir rembourser... On a acheté le tracteur parce que sans ça le fils serait parti. On a fait ça pour garder les jeunes avec nous. Je ne sais même pas si on a fait une bonne affaire en faisant ça. »

2. Hantise de la surproduction

Ces graves difficultés financières, les agriculteurs les attribuent le plus souvent à « une mauvaise commercialisation de leurs produits ».

Ils sont unanimes à déclarer que le mode actuel de commercialisation les prive d'une bonne partie du bénéfice de leur production : 98 % des interviewés considèrent « qu'il y a trop de marge entre la production et la consommation ».

Aux yeux de beaucoup, la vulgarisation

uniquement technique apparaît comme un risque grave d'accentuer encore leurs difficultés. L'augmentation massive de la production aboutira à un effondrement des prix et à l'impossibilité d'écouler leurs produits. Ces craintes s'expriment dans les conversations avec les enquêteurs :

« On a beau dire : produire, produire ; le tout c'est d'écouler la marchandise. On s'aperçoit que depuis qu'on augmente les rendements on augmente aussi le marasme... le grand problème, c'est la commercialisation. Il ne faut pas que l'agriculteur soit battu par lui-même... Avec le conseiller technique, on arrive à des rendements formidables mais qu'est-ce qu'on va en faire ? On n'a pas été têtus, on a fait des rendements, mais on nous a dit : « Il y a trop de maïs, trop d'orge, trop de produits laitiers ». Si tout le monde arrive à 4000 litres de lait, qu'est-ce qu'on va en faire ?... Les ingénieurs des Services agricoles ne savent que nous dire : « Abaissez vos prix de revient ; il faut trouver des débouchés ».

Devant ces problèmes de commercialisation, la plupart des agriculteurs se sentent désarmés. Au cours des entretiens, ils n'ont presque jamais envisagé de solutions à ce problème. La masse ne voit d'autre solution que l'appel à l'Etat :

« L'intermédiaire devrait être contrôlé ; l'intermédiaire dira : « Je paie des impôts,

donc c'est le gouvernement qui est fautif dans l'affaire. » Le problème des intermédiaires est à revoir... Il y a un laisser-aller du commerce intermédiaire, ils sont mal contrôlés, ce sont des débrouillards. Il devrait y avoir un contrôle de l'Etat. »

3. Impression d'injustice

Même si l'agriculteur ne se fait pas du niveau de vie la même idée que le citoyen, il a tendance à juger ce niveau de vie par comparaison avec d'autres professions.

La masse des agriculteurs a conscience d'appartenir à une catégorie défavorisée. C'est ce que pensent 83 % des interviewés.

Ayant de plus en plus des contacts avec l'extérieur, ils voient les autres vivre ; ils ressentent comme une injustice le déséquilibre actuel. Ils veulent devenir comme les autres, ainsi qu'en témoignent ces réflexions faites aux enquêteurs :

« A côté des gens de Paris, on vit comme des sauvages... Je regrette de m'être mis cultivateur... On vit, mais ce n'est pas vivre que de devoir travailler 18 heures par jour... Pourquoi les agriculteurs n'ont-ils pas le droit de bien vivre comme les autres ?... »

Il serait souhaitable que les résultats d'une telle enquête soient connus de tous les hommes.

G. Crettol

Les 70 ans du président de l'Union M. Gall Eugster, ancien conseiller national

Le 30 septembre 1964, le président de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, M. Gall Eugster, D^r en méd. vét., a fêté son 70^e anniversaire. Pour tous ceux qui ont le privilège de collaborer avec ce vaillant défenseur de la paysannerie, point n'est besoin de mettre en évidence les activités multiples qu'une santé semble-t-il à toute épreuve lui permet de poursuivre, alors qu'il serait autorisé à jouir maintenant d'un repos certes bien mérité. En effet, l'heure de la retraite et de la détente n'a pas encore sonné pour l'infatigable septuagénaire pourtant déjà à même de se prévaloir d'une vie de travail et de services rendus à de nombreuses organisations agricoles, aux populations rurales et tout particulièrement au mouvement Raiffeisen suisse.

La personnalité de M. Eugster, tant dans son activité professionnelle que politique est avant tout dominée par un esprit réfléchi et d'initiative, ce que confirme d'ailleurs pertinemment le choix de sa profession. Le chemin était-il tracé d'avance, pour que le fils du notable fabricant de broderies d'Altstätten, dans la vallée du Rhin, Fidel Eugster,



au terme de ses études en médecine vétérinaire, abandonne en quelque sorte son métier pour se vouer à l'exploitation de son propre domaine agricole ? Et nous savons à quel point il se sent fidèlement et étroitement lié à sa terre, à la paysannerie en général. M. Eugster, qui avait repris un important domaine à Mörschwil (SG), puis à Blidegg (TG), n'en était pas seulement le

propriétaire, mais bien l'exploitant. Et c'est par le résultat de ses propres expériences qu'il devint le conseiller de bon nombre de terriens.

Le maintien d'une saine paysannerie intimement liée à la glèbe était pour lui le leitmotiv de ses nombreuses et efficaces interventions tant au sein des diverses organisations qui firent appel à ses services, qu'au

Chambres fédérales. Défenseur farouche de la petite exploitation, il n'a jamais cessé d'en souligner l'importance vitale du point de vue économique et social. Dans le cadre de ses nombreuses activités, signalons que le président Eugster collabore depuis plus de 40 ans en qualité de membre des Organes administratifs de la Fédération laitière de Saint-Gall - Appenzel.

Depuis le Congrès de Genève en 1940, voilà donc bientôt 25 ans, M. Eugster assume la présidence de notre organisation d'épargne et de crédit. Dans ce domaine, son activité s'est toujours caractérisée par une direction souveraine, empreinte d'habileté et de sagesse, comme de confiance réciproque.

Sa présence avisée ne pouvait d'ailleurs trouver sa pleine efficacité que dans l'esprit de collaboration harmonieuse qu'il a su créer tant au sein des Organes supérieurs de l'Union qu'avec la direction, heureuse disposition qui rejaillit sur le mouvement tout entier.

L'organisation Raiffeisen suisse se sent ainsi redevable d'un témoignage de sincère reconnaissance envers celui qui préside à ses destinées avec tant de compétence et d'enthousiasme, et lui adresse, à l'occasion de son 70^e anniversaire, ses vœux les meilleurs de santé et bonheur.

*Dir. A. Edelmann,
D^r en droit.*

Singuliers propos sur la politique conjoncturelle

Les efforts déployés pour freiner la surchauffe économique, notamment les mesures légales prises par la Confédération en vue de lutter contre le renchérissement, ont déclenché au sein de vastes couches de notre population des discussions nourries et de vifs échanges d'opinions. Sans doute, ont-ils exercé et provoqué sur nombre de citoyens des effets psychologiques et des chocs non négligeables. Ces réactions sont en soi absolument compréhensibles. Ne sont-elles pas l'expression d'une volonté fort heureusement encore profondément ancrée de libre arbitre dans les questions économiques ? Aussi est-il d'autant plus regrettable, à notre humble avis, que l'incertitude dans laquelle furent plongées beaucoup de personnes et le choc qu'elles ont ressenti soient encore stimulés et renforcés par ceux-là même dont on aurait dû vraiment s'y attendre le moins, des gens qui prétendraient certainement être suffisamment avertis des problèmes économiques de notre temps, de ceux qui seraient par conséquent en mesure de prodiguer des conseils et avis autorisés sur un comportement propre à faire face à la conjoncture dans l'intérêt non seulement de chacun en particulier, mais de toute la communauté en général. Nous citerons trois exemples parmi les plus récents qui nous semblent particulièrement déplacés et qui pourraient éventuellement contribuer à détériorer derechef le calme et la discipline que retrouvait peu à peu notre vie économique. Nous sommes parfaitement d'avis que les opinions touchant l'économie nationale doivent pouvoir être exprimées librement, même si elles critiquent des mesures imposées par nos plus hautes autorités. C'est notre plein droit. Mais, encore, ne faudrait-il point, pour autant, quitter le terrain de l'objectivité.

Dans un organe politique de notre pays, par ailleurs très apprécié, et dont nous ne voudrions nullement mettre en doute la bon-

ne foi et le sens des responsabilités en matière de politique nationale, un certain M. Hermès écrit : « Les arrêtés fédéraux concernant la lutte contre la surchauffe économique, votés il y a quelques mois à la quasi unanimité par les Chambres, commencent à produire des effets qui doivent nous remplir d'appréhensions. L'intention du législateur était de stopper une inflation sournoise. Or, si l'on examine le résultat ou plutôt les résultats obtenus grâce aux lois en vigueur, on constate que la dévalorisation de l'argent se poursuit à pas de géant et que les mesures prises pour lutter contre cette inflation n'y ont en rien contribué, si ce n'est à perturber considérablement l'évolution économique. »

Alors qu'elles n'ont même pas commencé à déployer leurs effets, déjà l'on attribue toutes sortes de conséquences aux ordonnances fédérales précitées. Elles n'ont certes pas été approuvées de gaité de cœur, mais il fallait les subir comme un mal nécessaire. Ne serait-ce pas plutôt le manque de discipline des milieux intéressés eux-mêmes qui a semé le trouble dans notre vie économique ? Il est évident que les mesures propres à lutter contre la surchauffe resteront à jamais lettre morte si, avant même d'avoir pu porter leurs fruits, on les rend responsables de ce trouble.

Cet article nous apprend en outre que « les mesures dans le domaine des crédits ont déjà entraîné une forte hausse des taux d'intérêt ». Quiconque, cependant, a suivi avec attention l'évolution sur le marché de l'argent et des capitaux, ainsi que le mouvement ascendant des taux d'intérêt ne peut certainement pas attribuer en toute objectivité ce développement aux mesures précitées qui n'ont reçu force obligatoire générale que le 1^{er} juin de cette année. Une politique de retenue dans l'octroi des prêts devrait plutôt entraîner une baisse des taux. La hausse

enregistrée fut au contraire la conséquence de la situation régnant sur le marché. Il eût été certes plus judicieux de laisser libre cours, bien avant déjà, à une légère progression des taux, ce qui n'aurait fait qu'encourager sérieusement le sens de l'épargne et l'épargne elle-même. Le frein légal mis aux investissements devenait alors superflu, car l'accroissement de l'épargne les aurait enrayés tout naturellement.

En fait, la situation à rétablir au moyen des mesures conjoncturelles résulte d'un investissement excessif face à une épargne insuffisante. C'est ce qui nous a valu ce maudit cadeau que sont la surchauffe économique et ses néfastes effets. Mais, M. Hermès se permet une affirmation bien téméraire lorsqu'il écrit : « On n'aurait vraiment pu trouver meilleur remède au Palais fédéral pour paralyser une importante partie du secteur de la construction, celui des logements, que de brandir la menace de soumettre les certificats immobiliers à l'impôt anticipé. » En réalité, il s'agit en l'occurrence d'un postulat fort ancien déjà concernant l'égalité dans l'imposition fiscale qui consiste à assujettir également les certificats immobiliers à l'impôt anticipé. M. Hermès serait sans doute bien embarrassé de prouver que ce projet et son application aux certificats immobiliers auraient entravé la construction même d'une seule habitation. Pour être franc, il faudrait avouer qu'elles sont tout autres, les raisons qui ont placé certains fonds immobiliers dans une situation tout autre que confortable et qui les empêchent peut-être ici et là de poursuivre leur impétueuse poussée économique.

Avec moins d'étonnement, nous avons lu par ailleurs dans le compte-rendu de l'assemblée générale d'une des plus importantes entreprises économiques de notre pays, publié dans la presse, que le président du Conseil d'administration a déclaré, entre autres choses, dans son allocution : « Tel le mugissement du vent dans le feuillage des arbres avant l'orage et la tempête, ainsi perçoit-on nettement, transposés sur le plan économique, les premiers symptômes de ce qui pourrait fort bien être le prélude d'une crise ». Si nous nous souvenons bien, ce même président du Conseil d'administration a proposé, il y a une année environ, de décréter une interdiction générale de bâtir pendant 12 mois, bien entendu après que son entreprise eût effectué d'importantes constructions. Et déjà, l'on essaie de semer à nouveau la panique parmi les gens en brandissant le spectre d'une crise économique toute proche.

Mais le maximum en matière de publicité journalistique propre à répandre l'inquiétude et la confusion au sein de la population, c'est l'Union syndicale chrétienne nationale qui se le permet incontestablement, en déclara-

rant, dans un commentaire sur la hausse du taux officiel d'escompte et des avances sur nantissement de la Banque nationale suisse, que les indications fournies par celle-ci, selon lesquelles ce relèvement constituait une adaptation des taux de la Banque d'émission voulue par le marché, équivalait à une « déclaration de faillite de la politique de la Banque nationale ». Nous sommes d'avis qu'on devrait user avec vraiment davantage de circonspection d'expressions aussi massives, contenant en outre ce vilain mot de « banqueroute ». Réjouissons-nous au contraire du fait que la politique suivie par la direction de notre Banque nationale s'efforce, autant que possible, de tenir compte du libre jeu de l'offre et de la demande sur le marché de l'argent et des capitaux également. Ce n'est qu'à cette condition d'ailleurs que nous pourrions revenir à une économie se régularisant elle-même.

Dir. A. E., D^r en droit.

(Traduit du « Schweizer Raiffeisenbote ».)

Extrait des délibérations des Conseils d'administration et de surveillance de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Réunis sous la présidence de M. Gall Eugster, ancien conseiller national, les Organes supérieurs de l'Union ont tenu séance ordinaire les 1^{er} et 2 septembre 1964. Dans son allocution d'ouverture, le président a rappelé le souvenir du professeur E. Laur, secrétaire de l'Union suisse des Paysans, décédé cette année. Ami sincère, vaillant défenseur et propagandiste du mouvement Raiffeisen suisse, le regretté défunt ne manquait jamais d'exprimer aux délégués lors de nos congrès annuels, sa reconnaissance pour les services rendus aux populations rurales.

Puis les délibérations portent sur les points suivants de l'ordre du jour :

1. Remplissant les conditions requises, les deux Caisses nouvellement fondées de

Gudo (TI)
Meierskappel (LU)

sont admises au sein de l'Union suisse. Ainsi, les quatre fondations intervenues en 1964 portent à 1098 le nombre des Caisses affiliées à l'organisation.

2. Des demandes de crédit présentées à la centrale par les Caisses affiliées sont accordées pour un montant total de 18,8 millions de francs.

3. Diverses demandes de prêts et crédits importants émanant de communes, etc., sont également prises en considération.

4. L'exposé circonstancié sur la situation du mouvement Raiffeisen suisse et sur l'activité de l'Office de revision rencontre l'approbation des deux Conseils, tout particulièrement en ce qui concerne les commentaires appelant une revision ferme et toujours plus approfondie. Des contrôles périodiques élargis s'avèrent d'une absolue nécessité et donnent à la revision son vrai sens. Les Organes de l'Union notent également avec satisfaction que la grande majorité des Caisses affiliées à l'Union sont gérées dans le respect fidèle des principes éprouvés du système et des dispositions statutaires.

5. Arrêtés au 30 juin 1964, les comptes de la Caisse centrale font ressortir une somme de bilan de 565,2 millions de francs. Dans son exposé touchant l'activité de cette dernière, le directeur Schwager souligne tout spécialement la nécessité pour la centrale d'assurer une liquidité suffisante pour l'ensemble du mouvement.

6. La question de l'amortissement des hypothèques, non seulement de rang postérieur, mais de première qualité, fait l'objet d'une discussion nourrie. Ainsi, le principe de l'amortissement hypothécaire se devrait d'être diffusé de plus en plus, attendu qu'il favorise le désendettement successif des débiteurs ainsi que la création simultanée de réserves appropriées en vue d'assurer l'entretien des bâtiments ou leur amélioration future.

7. Le règlement relatif au « Fonds de garantie de bonne gestion des caissiers » fait l'objet d'une revision. Approuvée par les Organes de l'Union, la proposition de la direction a trait à l'augmentation de la garantie à fr. 50 000.— pour toutes les Caisses, indépendamment de la somme de leur bilan respectif, et à la fixation de la prime, en revanche, selon les possibilités des Caisses, c'est-à-dire, en proportion de leur bilan, à savoir :

2 fr. par fr. 100 000.— ou fraction de fr. 100 000.— de bilan jusqu'à 5 millions de francs. 1 fr. par fr. 100 000.— pour la somme de bilan dépassant les 5 millions. Le minimum est toutefois prévu à fr. 15.— et le maximum à fr. 150.—. Les prestations du fonds se trouveront ainsi sensiblement élargies.

8. Le décompte définitif du Congrès de 1964 à Berne est accepté.

La part des frais y relatifs supportés par la centrale s'élève à fr. 24 843.60.

9. Le Congrès de 1965 est fixé provisoirement aux 22 et 23 mai prochains, si possible à Genève.

10. Divers problèmes d'ordre interne font l'objet d'une étude approfondie.

Existe-t-il un délai de notification en cas de relèvement des taux d'intérêts ?

Après la hausse des taux d'intérêts créanciers intervenue l'année dernière, se posa aussitôt la question d'une adaptation des taux débiteurs. Déjà, un certain nombre de banques d'Etat, parmi lesquelles la Caisse hypothécaire du canton de Berne, la Banque cantonale de Soleure et le Crédit foncier neuchâtelois, ont annoncé qu'elles procédaient à un relèvement de l'ordre de 1/4 % pour les anciennes hypothèques. Dans nos Caisses Raiffeisen aussi, on est de plus en plus convaincu qu'un ajustement du taux de l'intérêt, pour les anciennes hypothèques précisément, ne saurait être renvoyé à plus tard. Bien que le but de nos institutions soit avant tout de « servir » et non « d'être servies », il est absolument clair qu'elles sont tributaires d'un bénéfice approprié qui leur permette de consolider leurs réserves.

En corrélation avec cette hausse, on s'est demandé en différents endroits s'il y avait lieu de respecter un certain délai à l'égard des débiteurs pour communiquer une telle décision. Dans l'art. 795 du Code civil, il est stipulé que « le service de l'intérêt est réglé librement par les parties sous réserve des dispositions légales contre l'usure » et que « la législation cantonale peut fixer le maximum du taux de l'intérêt autorisé pour les créances garanties par un immeuble ». Incontestablement, il est donc du ressort des parties, c'est-à-dire du créancier et du débiteur, de convenir du taux des intérêts dans les limites précitées. Les parties ont pleine liberté de conclure *en tout temps* de tels accords. On objectera sans doute qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'une convention, mais pratiquement d'une mesure unilatérale du créancier. On ne peut nier, en effet, que l'initiative est généralement prise par la partie économiquement plus forte, mais la partie adverse a, de son côté, toute latitude de donner ou de refuser son consentement. Juridiquement, il s'agit donc bel et bien d'un arrangement contractuel. Economiquement, en revanche, le débiteur subit une certaine contrainte, tout comme le créancier lui aussi d'ailleurs, à savoir la banque, puisqu'elle doit forcément concéder à ses créanciers également un taux plus élevé.

Au vu de ce qui précède, il est clair qu'il n'existe aucune disposition légale stipulant l'observation d'un certain délai pour informer le débiteur d'un relèvement du taux d'intérêt. Mais par courtoisie et non moins dans l'intérêt même de ses affaires, un établissement bancaire avisé annoncera à temps l'augmentation prévue à ses clients, soit 2 à 3 mois avant son entrée en vigueur, au minimum 4 semaines. Etant donné la situation

particulière qui règne sur le marché de l'argent et des capitaux, le débiteur raisonnable, à son tour, comprendra parfaitement la démarche de la Caisse. G., Dr en droit.

A propos des numéros postaux d'acheminement

Sous la pression des circonstances, l'administration des PTT est obligée de mécaniser autant que possible le traitement des objets de correspondance, suivant en cela la tendance actuelle qui s'oriente de plus en plus vers l'automatisation.

Chaque citoyen aura pu lire cette déclaration dans le petit opuscule — jaune pour rester dans la tradition postale — que la direction générale des PTT a mis gracieusement à sa disposition. Il y est invité également à indiquer dorénavant devant le lieu de destination de son correspondant le numéro d'acheminement du bureau de poste chargé de la distribution du courrier. Cette innovation permettant le tri mécanique de la correspondance et, partant, son acheminement accéléré, nous nous permettons d'insister auprès de nos caissiers afin qu'ils donnent suite aux exigences précitées. Notre adresse sera donc libellée dès maintenant de la façon suivante :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel
9001 Saint-Gall.

Par ailleurs, nous invitons nos correspondants à bien vouloir préciser également le numéro d'acheminement de leur localité, en complétant dans ce sens l'en-tête de leur papier à lettres et des formules pour diverses communications telles que demandes d'argent, ordres de bonification, remises de chèques, etc. Dans cet ordre d'idées, la confection d'un timbre humide nous paraît indiquée.

Nos lecteurs auront appris également qu'une nouvelle manière de désigner les offices de chèques postaux était venue se greffer au système des numéros postaux d'acheminement. Ainsi les chiffres romains et les lettres sont désormais remplacés par les deux premiers chiffres du numéro postal d'acheminement de la localité siège de l'office des chèques postaux. Le compte de chèques de l'Union porte donc le N° 90-970.

Et puisque nous en sommes aux recommandations, qu'il nous soit permis d'insister à nouveau auprès des caissiers afin qu'ils

précisent chaque fois dans leurs réponses la référence de l'Union, telle qu'elle est mentionnée sur toutes nos lettres, à l'endroit spécialement réservé à cet effet ou après la date. Le courrier pourra ainsi être distribué, sans perte de temps, au service compétent. Nous les remercions par avance de leur obligeante compréhension. Sd

IN MEMORIAM

Séraphin DÉLÈZE

caissier

Nendaz (Valais)

Dimanche matin, 6 septembre, se répandait comme une traînée de poudre dans les hameaux de notre commune une bien triste nouvelle : M. Séraphin Délèze venait de nous quitter pour un monde meilleur. Après avoir vaqué à ses occupations habituelles le samedi encore, il venait de s'éteindre paisiblement.

La vie de notre cher disparu est tout empreinte de dévouement à l'égard de ses semblables. Instituteur émérite, il a inculqué à de nombreuses phalanges de jeunes gens le respect du devoir et l'amour du prochain. Appelé par ses concitoyens à la présidence de notre commune, il mit généreusement, durant plusieurs années, son énergie et son savoir-faire au service de la collectivité.

Mais c'est surtout au sein de la grande famille raiffeiseniste que M. Délèze a consacré le meilleur de lui-même : ses forces et son cœur. Caissier avisé de notre institution pendant plus d'un demi-siècle, il sut se faire apprécier, tant par la direction générale que par les sociétaires ayant fait appel à ses services. Sa loyauté et sa discrétion comme aussi sa droiture et son inlassable dévouement à la chose publique faisaient l'admiration de tous.

Imprimerie
Favre et Favre

Maupas 7
Lausanne

Un sentiment de profonde reconnaissance lui a été témoigné le jour de son ensevelissement. L'église de Haute-Nendaz était trop petite pour contenir les nombreux amis accourus pour lui dire un suprême adieu.

Que son épouse éplorée et sa grande famille dans la douleur trouvent ici nos condoléances sincères et émues !

Louis Fournier, secrétaire.

* * *

Joseph BABEY-CHAPUIS

vice-président

Grandfontaine (Jura)

La Caisse Raiffeisen de Grandfontaine vient de perdre l'un de ses bons serviteurs. Citoyen dévoué ayant rempli diverses charges au sein des organisations communales, M. Joseph Babey était vice-président du Comité de direction de la Caisse locale depuis sa fondation il y a 22 ans. Fidèle aux séances, ses judicieux conseils étaient fort appréciés. Arrivé à un grand âge, il avait eu une fière joie en mai dernier à voir arriver dans sa commune la cohorte des raiffeisenistes jurasiens venus pour y tenir leurs assises annuelles.

Nous prions son épouse et tous les siens d'accepter nos condoléances sincères et de croire à notre vive sympathie. X.



Calendrier, 23 R, dès Fr. 29.50
Swiss-Made, étanche, anti-choc, anti-magnétique, bracelet cuir ou métallique. Garantie de fabrique : 1 an.
Réparations de toutes marques, aux meilleurs prix. Demandez Catalogue gratuit !
Pendulettes, réveils, pendules, bijoux en or, alliances, couverts et baromètres très bon marché.

MONTRES VON ARX
dès Fr. 27.—
5013 Nd.-GÜSGEN, Rainstrasse 50
Tél (064) 41 19 85



Pensez à temps au reboisement!

Ne laissez pas envahir les espaces déboisés par les mauvaises herbes, replantez-les au plus vite, vous obtiendrez de bons résultats. Les plantations d'automne réussissent très bien depuis des années et peuvent être vivement recommandées.

Je vous livre des plants forestiers sains et vigoureux de bonnes provenances.

Vous pouvez utiliser les terrains peu rentables pour la culture profitable des arbres de Noël. Le prix de 100 jeunes épicéas de 25/50 cm. de hauteur est de Fr. 28.— (juste indiqués pour terrains débarrassés de mauvaises herbes) livrés franco votre domicile.

Il faut compter environ 140 pièces par are. Temps de culture : 5 à 6 ans environ.

Demandez mon prix courant ou commandez de suite.

Pépinières forestières Stämpfli, 3054 Schüpfen

Tél. (031) 67 81 39



● Timpanol

Remède souverain contre la météorisation (gonflement) de l'abdomen et l'arrêt de la rumination chez les bêtes à cornes.

En vente dans les pharmacies et drogueries. Sinon, adressez-vous s.v.p. à la Maison R. Koch-Kessler & Cie, remèdes vét., Bâle 18 (demandez s.v.p. nos prospectus). Tél. (061) 34 57 17. I.K.S. N° 11937



Telecanapé

160 raiffeisenisti ticinesi, il 12 e 13 settembre, all'Expo, è un bel successo! Sì, perché enti diversi già avevano offerto, prima di quella data, l'occasione di vedere la terza magnifica esposizione nazionale.

Ho detto magnifica e non esagero. Anche il modesto operaio, il semplice agricoltore, sprovvisto del sostegno della cultura, è rientrato nel Ticino soddisfatto, convinto di non aver sciupato nè tempo, nè denaro.

Non che si pretenda di aver visto e compreso tutto. Sono insufficienti due giorni, viaggio compreso.

Però l'essenziale è rimasto impresso nei cuori del drappello raiffeisenista del Ticino. E voglio credere anche al sindaco di Coldreio che con tanta spontaneità ha affermato di aver lasciato Losanna con un rinnovato ardore patriottico e una più profonda fiducia per le sorti della Svizzera.

Come pure credo a un fecondo influsso sullo spirito critico delle migliaia di ospiti della grande rassegna nazionale. Soprattutto allo spirito di autocritica. Poiché è facile criticare gli altri, trinciare giudizi severi nei confronti del prossimo, dimenticando di guardare un poco anche dentro sé stessi.

Quando si esce dal padiglione del cinema si avverte un certo turbamento. E' proprio perfetto questo nostro decantato paese? Ed io ho sempre dato il mio contributo per il prossimo, per una società veramente armoniosa, ideale?

A proposito di cinema un elogio speciale alle poste per il bel film, al circarama delle FFS per quella stupenda proiezione, che vale da sola mezza Expo.

Ed anche il film dell'esercito, benchè non sorretto da favorevole predisposizione per la faccenda dei Mirages, bisogna riconoscere che è superlativo.

Ma facciamo un passo indietro: malgrado la provenienza da molti Comuni, da Olivone a Chiasso, tutti i partecipanti erano puntuali alla partenza (ore 05.00 a Bellinzona e alle 06.00 a Mendrisio). Così nonostante qualche intralcio nella circolazione, eravamo abbastanza in orario alla galleria del Gran S. Bernardo, opera che ha suscitato la generale ammirazione: un grande successo della tecnica moderna!

La magnifica valle di Aosta, con le sue maestose cime, le numerose valli in cui serpeggiano gli affluenti della Dora Baltea è

alle nostre spalle: la mente è ancora ricca di immagini non comuni: imponenti castelli, monumenti romani e medioevali, pittoresche abitazioni, vigneti coi pergolati dai caratteristici sostegni a tronco di cono...

Peccato che non ci sia stato possibile dedicare a questa valle una mezza giornata, per veder da vicino i principali monumenti storici.

Accorciata la strada, grazie alla galleria, novità per la maggior parte, eccoci sul versante svizzero, meno artistico, ma anche meno aspro: una natura meno avara, più verdeggiante, più dolce.

A Martigny si giunge con poco ritardo sul ruolino di marcia. Tutti a tavola, volti contenti, ottimo il pranzo, ancor migliore la Dôle, specialità della zona.

Poi via verso i vigneti vodesi, perfetti, puliti, graziosi quanto mai, carichi d'uva, pronti a ripagare le fatiche dei « vigneron ». Montreux, Vevey rigurgitano di turisti.

All'Expo giungiamo alle 16.30. Purtroppo un pullmann è in « panne » poco prima del traguardo. Solo tre gruppi possono iniziare subito la visita.

Non starò a riassumere poiché ad alcuni è piaciuto molto il padiglione « gioia di vivere » ad altri i film di cui si è fatto cenno nelle prime righe, ad altri la corsa in télécanapé o in monorotaia, due mezzi di trasporto attraverso i padiglioni, molto azzeccati.

La salita a spirale sulla torre? Parecchi si sono lasciati sollevare fin lassù tanto in alto, per avere una visione generale sia dell'Expo, come della città e dintorni.

Mi pare che nessuno, durante la visita di « terra e foresta » abbia tralasciato di vedere il padiglione dei fiori, dove fantasia, buon gusto, idee nuove, talvolta semplicissime, hanno sollevato entusiasmo in tutti.

E l'alloggio al Môtél Marty? Niente male! Pulito, accogliente! Quel della camera singola è vero che sentiva russare o ciarlare i vicini della camera doppia o a tre letti, ma questo era nelle previsioni ed ha fatto un po' pensare a certi bei tempi passati, quelli del collegio o del servizio militare.

I primi a cadere in braccio a Morfeo, in un sonno saporito, riparatore delle fatiche, sono stati quei di Arogno. Forse che abbiano fatto più passi degli altri, o perchè abituati a coricarsi presto, o magari per qualche magica pastiglia del loro medico condotto.

Già, non vi avevo ancor detto che c'era anche il dottor Rossi, simpaticissimo. E così nessuno si è ammalato. Non uno svenimento, non un mal di testa o un disturbo di stomaco. E si noti che i pasti furono abbondanti, specie al padiglione delle feste. Il vino poi, tra quello offerto dalla federazione e quello pagato di tasca propria ha avuto gli onori massimi. Eppure tutto bene, salute di ferro!

Forse è stata propiziatoria la S. Messa, ascoltata nella moderna chiesa dell'Expo!

Fatto sta che neanche l'incidente del buon D..., uscito a est, anzichè a ovest, ciò che fece star fermi due pullmann in lunga attesa, mentre lui, il colpevole, correva veloce sul treno per raggiungerci a Domodossola, è riuscito a demolire il buon umore e l'entusiasmo.

E fu proprio un peccato, il ritardo dei due bus, poiché questi « sacrificati » non ebbero la fortuna, come i primi due gruppi, di vedere lo splendido castello Stockalper di Briga, un gioiello del seicento, restaurato di recente con grande amore, a testimonianza di una profonda sensibilità per il patrimonio artistico del passato.

Passo del Sempione, Domodossola, Ticino! Non aggiungo altro. Sarei lieto se qualche partecipante, su un prossimo numero, riprendesse l'argomento, mettendo in luce altri aspetti di questa visita all'Expo che, fra l'altro, dovrebbe anche aver rafforzato gli ideali Raiffeisen.

Mi illudo che, malgrado qualche contrattempo, nessuno possa dire, come il personaggio del Trilussa, nella poesia che segue, che gli abbiam rubato il denaro.

Il presidente della F.C.R.Ti.

L'INDOVINA DE LE CARTE

— *Pe' fa' le carte quanto t'ho da dà'?*

— *Cinque lire. — Ecco qui; bada però che m'hai da dì' la pura verità...*

— *Nun dubitate che ve la dirò.*

Voi ci avete un amico che ve vò imbrojà ne l'affari. — Nun pô sta' perché l'affari adesso nu' li fo.

— *Vostra moje v'inganna. — Ma va' là! So' vedovo dar tempo der cuccù!*

— *V'arimmojate. — E levete de qui!*

Ce so' cascato e nun ce casco più!

— *Vedo sur fante un certo nun so che...*

Ve so' state arubbate... — Oh questo sì le cinque lire che t'ho dato a te.

Trilussa.

Miraggi

Siamo in periodo di fate morgane. Il nome di « Mirage » dato dai costruttori francesi agli aerei ordinati dal nostro Paese è significativo. Abbiamo rincorso e voluto realizzare dei miraggi. Si era ordinata la fabbricazione dei velivoli, con perfezionamenti ritenuti indispensabili dalle Autorità militari, senza preoccuparsi di sapere a quanto sarebbe ammontato il loro costo complessivo. Le astronomiche cifre — rivelatesi in occasione della richiesta di crediti suppletivi ed ancor più in base alle costatazioni della Commissione parlamentare d'inchiesta — hanno tra l'altro documentato all'opinione pubblica il modo con cui, in alto loco, ci si sforza di dare il buon esempio in materia di moderazione nelle spese e negli investimenti.

Dall'alta finanza scendiamo giù sino ai risparmiatori che da anni guardano a quel miraggio chiamato incoraggiamento del risparmio. Si è sempre in attesa di un alleggerimento di quelle misure fiscali che colpiscono il capitale risparmiato ed il suo reddito.

Il capo del Dipartimento federale delle finanze e dogane non manca mai, nelle allocuzioni pronunciate in occasione di manifestazioni o assemblee di associazioni economiche, di sottolineare l'importanza del risparmio e del suo promuovimento. Le famose frasi in cui si fa appello al senso del risparmio del popolo svizzero ed il ritornello sulla necessità di colmare quella lacuna esistente tra la formazione dei risparmi e l'entità degli investimenti sono arcinoti. Lo scorso mese di settembre si è tenuta a Villars l'annuale assemblea dei banchieri svizzeri, riunione alla quale viene dato grande risalto ma che per l'opinione pubblica si rivela purtroppo di scarso interesse. Orbene, dopo il consueto discorso presidenziale (che un giornalista basilese ha definito « un elegante giro d'orizzonte con tante parole che dicono poco ») ha parlato il consigliere federale on. Bonvin il quale — tra i vari argomenti trattati in relazione alla situazione economica — ha accennato, come al solito, alla necessità di incoraggiare il risparmio. Egli aggiunse che a tale scopo intende riesaminare il nuovo disegno di legge sull'imposta preventiva il quale, come noto, non accorda più alcun privilegio ai libretti di risparmio (esenzione dall'imposta anticipata del 27 % per gli interessi dei libretti nominativi che non superano i 40 franchi). Ora, noi nutriamo la ferma speranza — convinti del buon senso dei nostri deputati — che le Camere federali decideranno il mantenimento di tale privilegio. Ma il fatto che il mantenimento allo « statu quo » delle misure fiscali possa venir presentato come una misura efficace per promuovere il risparmio ci lascia veramente perplessi. Non si vuole capire che per inco-

raggiare il risparmio occorrono ben altri sistemi? Eppure, in questi ultimi anni sono stati presentati numerosissimi suggerimenti al Consiglio Nazionale. Si sono portati esempi di altri Paesi che offrono alleggerimenti fiscali e premi di incoraggiamento per il risparmio. Nulla è però stato fatto. Regolarmente e sempre più sovente i giornali pubblicano articoli che insistono sull'urgente necessità di un mutamento della politica fiscale dello Stato nei confronti dei risparmiatori, ma senza esito. Evidentemente, come dice il proverbio, non v'è peggior sordo di chi non vuol sentire, per cui dobbiamo ormai rassegnarci all'idea che gli auspicati allegge-

Impressioni sulle vacanze-scambio

Da tempo, fra qualche dirigente delle nostre Casse Rurali, si progettava e discuteva la maniera di poter entrare in contatto con organi direttivi di Casse d'oltre S. Gottardo, onde poter conoscere più da vicino i raiffeisenisti romandi e svizzeri tedeschi, nonché scambiare opinioni sul movimento della nostra benefica istituzione.

E' così nata l'idea di offrire, par tale scopo, un soggiorno reciproco di una settimana, a un cassiere o dirigente della Svizzera italiana.

Quest'anno finalmente si è potuto realizzare uno scambio.

Appena pubblicato il nostro avviso sul *Messaggero*, tramite l'attivo revisore sig. Pellandini, subito parecchi dirigenti della Svizzera romanda si annunciarono con entusiasmo.

Non indugiammo ad accettare la prima richiesta, pervenutaci dal cassiere della fiorentissima Cassa di Monthey.

Già all'inizio del mese di agosto potevamo accogliere, con grande piacere, nel nostro bel Ticino, il rappresentante e gentile signora, della Cassa vallesana.

Utili, interessanti gli scambi di idee, esposti con familiarità e semplicità da ambo le parti.

Qualche settimana dopo eravamo noi a ricambiare la visita, accolti entusiasticamente dalla premurosa famiglia del cassiere di Monthey.

Siamo stati trattati con la schietta cordialità e la ben nota finezza romanda.

Eccellente l'impressione riportata dall'industriosa località e da tutta la zona del basso Vallese.

Abbiamo potuto scambiare opinioni e vedute sul raiffeisenismo, che in quel Cantone è molto sentito (128 Casse, 15 900 soci e oltre 220 milioni di bilancio).

Abbiamo avuto pure l'occasione di incontrare dirigenti delle Casse Rurali vicine a Mon-

rimenti fiscali in materia di risparmio non sono che un bel miraggio da lasciar svanire.
Pell.

I 70 anni del Presidente dell'Unione

Il 30 settembre 1964 il presidente della nostra Unione, *Dr. Gallus Eugster*, già consigliere nazionale, ha festeggiato il settantesimo suo genetliaco.

A lui, che da pressoché 25 anni guida con fermezza e abilità il Movimento Raiffeisenista svizzero, la Redazione della « Pagina », certa di interpretare i sentimenti dei raiffeisenisti della Svizzera italiana, porge vivi ringraziamenti per l'attività svolta ed esprime fervidi voti di salute e prosperità per il futuro.

they, come Troistorrents, Champéry, Vouvy e purtroppo, causa il tempo molto limitato, non è stato possibile accettare il gentile invito dei dirigenti di Chamoson. Ovunque ci hanno manifestato simpatia e cordialità. Si è constatato insomma che lì sono ben affiatati, si aiutano, collaborano, mettono veramente in pratica i sani principi di Raiffeisen.

Di tutti serbiamo un grato ricordo e auspichiamo che questi scambi continuino e si allarghino tra i raiffeisenisti di tutta la Svizzera.

Si avranno così maggiori possibilità di diffondere e potenziare la dottrina di Guglielmo Raiffeisen, nonché di conoscere le iniziative degli altri, con i vantaggi che ne possono ridondare ai singoli e all'intero movimento delle Casse Rurali in genere. E. B.

L'angolo per i Cassieri

Rammentiamo a quei Cassieri che non fossero a buon punto con l'incasso degli ulteriori 100 franchi per la quota sociale, da versare in seguito all'aumento a 200 franchi, di voler provvedere senz'altro all'incasso entro la fine dell'anno. E' infatti opportuno — anche per il calcolo dei fondi propri — che tutto sia sistemato ancora quest'anno.

* * *

Come tutti sanno, l'Azienda delle PTT ha introdotto i numeri postali di avviamento per la spartizione automatica degli invii postali. Raccomandiamo di voler indicare — nella corrispondenza con l'Unione — il numero postale d'avviamento della propria località, affinché l'indirizzo per la risposta possa essere completato senza consultare l'elenco. Allorché si procede alla stampa di carta da lettera non si dimenticherà di completare la testata con tale numero.

Il numero da scrivere per gli invii all'Unione è 9001 (caselle postali) e non 9000.

Innovazioni nel settore dei conti correnti

Diversi lettori hanno probabilmente già letto l'articolo in merito ai conti correnti apparso nella parte francese del precedente numero del « Messaggero ». Diciamo perciò subito che i libretti di conto corrente per la Svizzera italiana sono sempre ancora i medesimi, dato che presso l'Economato dell'Unione ve n'è una scorta considerevole. Ci siamo quindi limitati a stampare dei nuovi regolamenti, in quanto le prescrizioni contenute in quelli vecchi non sono del tutto appropriate alla situazione ed alle esigenze attuali. Il nuovo testo del regolamento è il seguente :

1. La Cassa Rurale accetta denaro in conto corrente. Ai soci possono pure venir concessi, dietro regolare garanzia, dei crediti in conto corrente.

2. Si accettano versamenti per qualsiasi somma. I prelevamenti avvengono, di regola, a vista. Per importi elevati la Cassa si riserva tuttavia il diritto di fissare dei termini di preavviso varianti da tre a otto giorni. In casi straordinari tali termini possono venir prolungati.

3. Le condizioni di interesse vengono stabilite dal Comitato di direzione e dal Consiglio di sorveglianza della Cassa. La chiusura del conto avviene alle condizioni previste. A fine anno il saldo di ogni conto corrente *creditore* viene comunicato al titolare della partita, mentre per i conti *debitori* viene richiesta la firma di un riconoscimento di saldo (benestare).

4. Ogni titolare di conto corrente riceve un *libretto numerato*. Se possibile esso va presentato in occasione di ogni versamento o prelevamento. In ogni caso il libretto deve venir prodotto, per aggiornamento e controllo, dopo ogni chiusura. Allorchè un libretto è terminato, esso va restituito alla Cassa che lo sostituisce con un altro avente un nuovo numero. All'estinzione del conto il libretto va reso alla Cassa.

5. *Terze persone che presentano un libretto devono comprovare il loro diritto di disporre. La Cassa Rurale declina tuttavia qualsiasi responsabilità per eventuali abusi. Nel caso di perdita del libretto ne va data comunicazione alla Cassa.*

6. Per le relazioni con la Cassa il titolare del presente libretto accetta — senza riserve e senza che ciò faccia oggetto di una speciale dichiarazione — le disposizioni che precedono.

Da queste disposizioni — stabilite evidentemente anche in ossequio al nuovo testo del regolamento di amministrazione che ogni Cassa ha approvato in occasione della sua

ultima assemblea generale — risulta particolarmente che il cassiere non deve più esigere un benestare dai titolari di conti correnti ordinari (creditori). Ci si limiterà quindi a notificare a fine anno il saldo del conto, indicando l'ammontare degli interessi capitalizzati. Allo scopo abbiamo allestito un nuovo formulario che reca il numero 606 b.

Coloro che dispongono di un credito in conto corrente — anche se al momento della chiusura la partita presenta un saldo a loro favore — devono invece firmare, come per il passato, un benestare. Esso va però chiesto una sola volta all'anno, in occasione della chiusura del 31 dicembre.

Per riorganizzare e razionalizzare il materiale relativo ai conti correnti, la maggior parte dei formulari esistenti sono stati modificati e ne sono stati stampati tre nuovi. Tutte le comunicazioni ai correntisti possono ora essere spedite utilizzando le buste a finestra, formato normale C 6.

Diamo ora l'intero elenco del materiale per i conti correnti :

a) *form. No. 503 libretto di conto corrente*. Nella prima pagina occorre ora incollare il nuovo regolamento. Affinchè le Casse possano sistemare i libretti in loro possesso, inviamo ad ogni cassiere della Svizzera italiana dieci esemplari del nuovo regolamento. Esso va così sistematicamente applicato nei libretti in circolazione e in quelli non ancora emessi. Quelle Casse che abbisognano di un numero superiore di tali fogli possono ordinarli al nostro Economato.

b) *form. No. 559 estratto di conto corrente*. Questo formulario, rimasto invariato, viene inviato a quei correntisti cui — a causa dell'elevato numero di operazioni eseguite — non viene consegnato un libretto.

c) *form. No. 544 lettera al correntista e benestare*. Questo formulario è formato da uno scritto col quale si comunica il saldo del conto corrente alla chiusura del 31 dicembre e dal benestare da rinviare alla Cassa. Va inviato ai titolari di conti di credito che detengono un libretto di conto corrente. Impiegando la carta carbone si allestisce contemporaneamente la lettera ed il benestare.

d) *form. No. 508 benestare*. Esso va particolarmente impiegato allorchè il correntista beneficia di un credito e non possiede il libretto. Alla chiusura del 31 dicembre gli viene quindi inviato un estratto conto e questo benestare da firmare.

e) *form. No. 606 lettera per invio dello estratto conto con benestare*. Questo modulo va usato per i correntisti che dispongono di un credito ma non sono in possesso di un

libretto di conto corrente. Ad essi vengono quindi inviati — mediante questo formulario — l'estratto conto al 31 dicembre (form. No. 559) ed il benestare da firmare (form. No. 508).

f) *form. No. 606 a lettera per invio dello estratto conto senza benestare*. Serve quindi per inviare l'estratto conto al 31 dicembre ai correntisti creditori che non detengono un libretto. Può pure essere utilizzato durante l'anno per quei correntisti senza libretto che — per motivi di controllo — richiedono un estratto conto.

g) *form. No. 606 b lettera per comunicare il saldo di un conto corrente creditore*. Va utilizzato in occasione della chiusura del 31 dicembre per i correntisti creditori in possesso di un libretto. Come nel formulario 606 a, si invita il titolare del conto a segnalare entro otto giorni eventuali differenze.

h) *form. No. 572 sollecitazione per il rinvio del benestare*. Anche questo formulario è stato nuovamente allestito.

Invitiamo ora i cassieri a voler notare nel catalogo i tre nuovi formulari (No. 606, 606 a, 606 b) e a distruggere il materiale relativo ai conti correnti in loro possesso (ad eccezione dei libretti e degli estratti di conto). Si vorrà quindi procedere all'ordinazione dei formulari occorrenti. Insistiamo particolarmente sulla liquidazione dei vecchi benestare : dal punto di vista giuridico essi non hanno infatti quel valore che si intendeva attribuire loro. Raccomandiamo pure di passare il più presto possibile le ordinazioni al nostro Economato, senza attendere la fine dell'anno. A tale epoca esso si trova infatti già regolarmente sommerso dalle richieste di materiale per l'allestimento dei conti annuali.

Siamo certi che i nostri cassieri sapranno adottare coscienziosamente queste nuove disposizioni e già sin d'ora li ringraziamo vivamente per la loro collaborazione.

L'angolo del Giurista

Domande e risposte

D. — Ho ottenuto un credito ipotecario dalla Cassa di fr. 50 000.— ma mi è stata posta la condizione che, oltre alla ipoteca di primo rango ci vuole una garanzia di una persona solvibile. Ho trovato tale persona. Cosa devo fare ora ?

R. — In primo luogo la persona da Lei trovata e disposta a firmare la fidejussione deve essere di gradimento della Cassa e quindi occorre che Ella sottoponga il nominativo. Una volta ottenutane la approvazione dovrà far redigere dal notaio di sua fiducia l'atto ipotecario e relativa fidejussione notarile.

Avv. Emilio Induni.